



Liste des délibérations du conseil syndical du SMICTOM de la Bruyère

Séance du lundi 09 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois ; le neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Cauvicourt.

Étaient présents :

1. Pour la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande : M. Didier RAULT, M. Abderrahman BOUJRAD, M. Philippe CAYE, Mme Isabelle ONRAED, M. Benoît VANDERMESCH, M. Jean-Paul VAUTIER, M. Alain DELARUE, Mme Anne-Marie MICHELINI, M. Roland MODESTE, M. Franck MOLE, M. Jean-Paul DELPRAT, M. Gérard VALENTIN, Mme Annick MICHEL, M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Patricia FIEFFÉ, Mme Marie-Thérèse SURIRAY, M. Thierry ANCERNE, M. Régis COLLET
2. Pour la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mr Patrick DENOYELLE, Mr David GUESNON

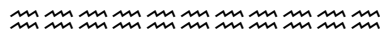
Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de conseillers présents : 19 et 20 à compter de la délibération n°2023/026

Nombre de votants : 19 et 20 à compter de la délibération n°2023/026

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement

Le conseil syndical a nommé Mme Isabelle ONRAED, secrétaire de séance



Délibération n° 2023/024 : nominations des nouveaux délégués pour les communes de Barbery et de Le Bû sur Rouvres

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les nominations de M. LEBOUVIER Luc, M. LAFONTAINE Frédéric, M. MOLÉ Franck et M. GABLIN Franck comme délégués de la Communauté de communes du CINGAL SUISSE NORMANDE, ainsi que le tableau mis à jour des représentants au sein du SMICTOM DE LA BRUYERE

Délibération n° 2023/025 : approbation du compte-rendu du conseil syndical du 15 mars 2023

Le compte -rendu du conseil syndical du 15 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2023/026 : décision modificative

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 comme présentée ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement :

Au 011/Ligne 611 : - 6 500 €

Au 66/Ligne 66111 : +6 500 €

Délibération n°2023/027 : remboursement de frais de personnel à la CCVOO

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le remboursement de la CCVOO par le SMICTOM des frais de personnel engagés pour cette enquête de dotation, soit 50 772.70 €

Délibération n° 2023/028 : convention avec la Mutuelle Nationale Territoriale

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à signer la convention d'adhésion à la MNT (mutuelle retenue dans le cadre du marché par le CDG14) et de fixer les montants de participation de la collectivité à 15 € pour la santé et 7 € pour la prévoyance à compter du 01/01/2024.

Délibération n° 2023/029 : contributions prévisionnelles 2024 au Syvedac

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte des nouveaux tarifs de traitement appliqué par le SYVEDAC.

OM/Prévention	107 € HT/tonne, TGAP comprise (14€/t)
Transfert/transport OM (CALN 64 km/NCPA 23 km)	0,49 € HT/tonne/km
Résidus de jardin	32 € HT/tonne
Encombrants	188 € HT/tonne, TGAP comprise (58€/t)
Déchets alimentaires	85 € HT/tonne

Délibération n° 2023/030 : recrutement d'une personne en contrat d'apprentissage

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, acte l'embauche en contrat d'alternance de Mme Lou FERÉY.

Délibération n° 2023/031 : modification du temps de travail d'un agent

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'augmentation du temps de travail de Mme GOUET à 23/35° (8/35° actuellement).

Délibération n° 2023/032 : tableau des effectifs des emplois permanents

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le tableau des effectifs

Délibération n° 2023/033 : limitation du nombre de passage à, la déchetterie de Saint Martin De Fontenay

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la limitation à 26 passages par an sur la déchetterie de Saint Martin de Fontenay, le passage supplémentaire est fixé à 5€.

Délibération n° 2023/034 : approbation du rapport annuel 2022 de la SPL Normantri

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activité de la SPL Normantri - année 2022.